

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DU VENDREDI 8 avril 2022

Date de la convocation : 4 avril 2022

Date d'affichage : 4 avril 2022

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mil vingt-deux,
Le vendredi huit avril à dix-neuf heures trente ;

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle René Cassin, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 4 avril 2022 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

M. Eddy ROLIN est élu secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales et procède à l'appel nominal des élus et procède à l'appel des élus :

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, M. Maxime ROSKOSCHNY, M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, Mme Brigitte DELANNOY, M. Bertrand TRINEL, Conseillers municipaux.

Etaient excusés :

Mme Catherine WILLEMS ayant donné procuration à Mme Justine DURETETE,

Mme Domitille DENEUVILLE ayant donné procuration à M. Bertrand TRINEL.

Lesquels forment l'unanimité des élus en exercice

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil municipal débute.

Les membres signent la feuille de présence.

• **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2022.**

Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

Les membres présents procèdent à la signature.

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

VU :

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 ;

Les articles L 2123-24-1-1 et L 5211-12-1 du CGCT,

Dans une volonté de transparence, la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a institué une nouvelle obligation à destination des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre. Ils doivent produire chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités reçues par les élus siégeant dans leur conseil. Cet état est présenté chaque année aux élus municipaux et communautaires avant l'examen du budget, donc avant le 15 avril.

Pour les élus de la commune, l'état est le suivant :

Nom et prénom du conseiller	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal			Indemnités perçues au titre de représentant de la commune à la communauté de communes Flandre-Lys (CCFL)		
	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)
BLERVAQUE PHILIPPE	6 767.52			2 333.64		
DURETETE JUSTINE	2 092.47					
DURUT JOCELYNE	19 135.80			9 801.24		
GOEDGEBUER CATHERINE	2 832.00					
PHILIPPOT ELISABETH	1 866.88					
ROLIN EDDY	6 767.52					
WALBROU CLEMENT	2 800.32					
WILLEMS CATHERINE	6 767.52					

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- **FIXER** les taux d'imposition pour 2022 comme suit :

		BUDGET 2022
Taxe sur le foncier bâti	Base	671 300
	Taux voté (en %)	36.4
	Produit (en €)	244 353.20
Taxe sur le foncier non bâti	Base	78 300
	Taux voté (en %)	47.21
	Produit (en €)	36 65.43

2. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021.

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- **DECLARER** que le compte de gestion de la commune d'Haverskerque pour l'exercice 2021 dressé par le Trésorier de HAZEBROUCK, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021.

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- **ARRETER** le compte administratif de la commune d'Haverskerque pour l'exercice 2021 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	EN €	RECETTES	EN €
011 Charges à caractère général	261 457.15	013 Atténuations de charges	28 483.01
012 Charges de personnel, frais assimilés	498 906.82	70 Produits services, domaine et ventes div	50 258.06
014 Atténuations de produits	150.00	73 Impôts et taxes	767 966.12
65 Autres charges de gestion courante	135 702.04	74 Dotations et participations	338 066.29
656 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	75 Autres produits de gestion courante	15 999.12
66 Charges financières	12 055.66	76 Produits financiers	0.00
67 Charges exceptionnelles	1 387.50	77 Produits exceptionnels	361.30
68 Dotations provisions semi-budgétaires	83 000.00	78 Reprises provisions semi-budgétaires	0.00
022 Dépenses imprévues		042 Opérat° ordre transfert entre sections	36 755.41
023 Virement à la section d'investissement		043 Opérat° ordre intérieur de la section	0.00
042 Opérat° ordre transfert entre sections	37 657.41		
043 Opérat° ordre intérieur de la section	0.00		
TOTAL	1 030 316.58		1 237 889.31

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	EN €	RECETTES	EN €
010 Stocks	0.00	010 Stocks	0.00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 678.12	13 Subventions d'investissement	117 720.31
204 Subventions d'équipement versées	0.00	16 Emprunts et dettes assimilées	0.00

21 Immobilisations corporelles	166 060.81	20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00
22 Immobilisations reçues en affectation	0.00	204 Subventions d'équipement versées	0.00
23 Immobilisations en cours	14 157.60	21 Immobilisations corporelles	0.00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0.00	22 Immobilisations reçues en affectation	0.00
13 Subventions d'investissement	0.00	23 Immobilisations en cours	0.00
16 Emprunts et dettes assimilées	190 047.04	10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	2 056.16
18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0.00	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	32 250.28
26 Participat° et créances rattachées	0.00	138 Autres subvent° invest. non transf.	0.00
27 Autres immobilisations financières	0.00	165 Dépôts et cautionnements reçus	0.00
020 Dépenses imprévues		18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0.00
040 Opérat° ordre transfert entre sections	36 755.41	26 Participat° et créances rattachées	0.00
041 Opérations patrimoniales		27 Autres immobilisations financières	0.00
		024 Produits des cessions d'immobilisations	
		021 Virement de la sect° de fonctionnement	
		040 Opérat° ordre transfert entre sections	37 657.41
		041 Opérations patrimoniales	
TOTAL	419 698.98	TOTAL	189 684.16

- VALIDER les éléments ainsi soumis ;

- **RECONNAITRE** la sincérité du compte administratif de la commune d'Haverskerque pour l'exercice 2021 tel que présenté ;
- **ARRETER** les résultats définitifs pour l'exercice 2021.

4. AFFECTATION DU RESULTAT 2021.

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- **REPRENDRE** à hauteur de 362 691.85 €, le résultat en dépenses d'investissement et l'inscrire au compte 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté sur l'exercice 2022 ;
- **REPRENDRE** à hauteur de 223 914.71 €, le résultat de report d'excédent de fonctionnement et l'inscrire au compte 002 – Solde antérieur reporté en fonctionnement sur l'exercice 2022 ;
- **REPRENDRE** à hauteur de 275 540.64 €, le résultat en recettes d'investissement et l'inscrire au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé sur l'exercice 2022.

5. VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2022.

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- **ADOPTER** par chapitre le budget primitif de la commune d'Haverskerque pour l'exercice 2022 (*Annexe 4*) tel que proposé ci-après, lequel s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement et présente un suréquilibre en section d'investissement en raison notamment des restes à réaliser 2021 en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	337 627.50	002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE FONCTIONNEMENT	223 914.71

012 - CHARGES DE PERSONNEL	543 600.00	013 - ATTENUATION DE CHARGES	30 000.00
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	200.00	70 - PRODUITS DES SERVICES	64 950.00
65 - AUTRE CHARGES DE GESTION COURANTE	136 710.20	73 - IMPOTS ET TAXES	714 603.00
66 - CHARGES FINANCIERES	9 880.00	74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	420 342.12
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 820.00	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	15 700.00
68 - DOTATIONS PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0.00	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 012.00
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	900.00	042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	0.00
022 - DEPENSES IMPREVUES	31 000.00		
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	408 784.13		
043 - OPERATION D'ORDRE A L'INT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0.00		
TOTAL	1 470 521.83		1 470 521.83

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
001 - SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	362 691.85	10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	390 526.92
16 - REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	40 720.00	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	257 145.17
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 550.00	040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	900.00
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	214 061.60	024 - PRODUITS DES CESSIONS	0.00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	263 000.00	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	408 784.13

040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	0.00	16 - EMPRUNTS ET DETTE ASSIMILEE	0.00
		20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0.00
		21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0.00
		23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0.00
TOTAL	911 023.45		1 057 356.22

6. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022.

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- **ACCORDER** les subventions aux associations au titre de l'exercice 2022 pour un montant total de **15 790 € dont 11 500 € au titre d'une convention d'objectifs et de moyens** comme suit :

Nom de l'Association	Montant de la subvention 2021	Montant de la subvention demandée 2022	Montant de la subvention 2022	Montant de la subvention 2022 dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens
Amicale des Donneurs de sang	60.00 €	100.00 €	60.00 €	
Anciens Combattants	250.00 €	250.00 €	250.00 €	
Association des Parents d'Elève Ecole St Exupéry	500.00 €	500.00 €	500.00 €	
Club Couture	160.00 €	0.00 €	0.00 €	
Club de Gymnastique	250.00 €	200.00 €		

Club des Aînés	300.00 €	350.00 €	300.00 €	
Club Pétanque	210.00 €	0.00 €	0.00 €	
Des Paysages, des Jardins et des Hommes		1 000.00 €	900.00 €	
Jardins Bio-Nature	80.00 €	80.00 €	80.00 €	
L'Haverskerquoise	200.00 €	0.00 €	0.00 €	
OMAF	200.00 €	400.00 €	400.00 €	11 500.00 €
Société communale de chasse	150.00 €	200.00 €	200.00 €	
Sepas d'ma faute		598.31 €	250.00 €	
Les Gabiers de la Lys		918.00 €	250.00 €	
30 Millions d'Amis - Campagne de stérilisation des chats errants			1 100.00 €	
TOTAL	2 360.00 €	4 596.31 €	4 290.00 €	11 500.00 €

- **INSCRIRE** cette dépense au budget 2022 de la commune au compte 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

7. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2022 ENTRE L'OMAF ET LA COMMUNE – AUTORISATION DE SIGNATURE.

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- **AUTORISER** Mme le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association OMAF.

8. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE 2022.

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix POUR) ;

- **FIXER**, à compter de la présente délibération, la prime à la capture versée aux piégeurs à 1.50 € par queue de ragondin ou de rat musqué piégé,
- **FIXER**, à compter de la présente délibération, la participation de la commune aux voyages scolaires des collégiens et lycéens domiciliés à Haverskerque à 25 € par enfant et par séjour de trois jours minimum ;
- **FIXER**, à compter de la présente délibération, la participation de la commune à la réalisation d'aqueduc pour l'accès aux nouvelles constructions (sous réserve de leur conformité aux normes et diamètre imposés – drains de 400 et sur présentation de justificatifs) à 100 € ;
- **FIXER**, à compter de la présente délibération, la participation de la commune au diplôme du BAFA à 50 € par an par stagiaire, sur demande motivée et sous conditions d'engagement auprès de l'ALSH communal pour une durée de trois ans, dans la limite de 500 € ;
- **FIXER**, à compter de la présente délibération, l'allocation de vétérance accordée aux anciens sapeurs-pompiers de la commune à 31 € par bénéficiaire ;
- **FIXER**, à compter de la présente délibération, la participation de la commune pour l'année scolaire au titre du prêt des livres aux lycéens haverskerquois scolarisés au Lycée Anatole France de Lillers à 22 € par élèves ;
- **AUTORISER** le Maire à prendre toute disposition nécessaire pour l'application de la présente délibération.
- **INSCRIRE** ces dépenses au budget de la commune au compte 6745 – Subventions aux personnes de droit privé.

9. SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE-LYS – REMPLACEMENT DES AEROTHERMES DE LA SALLE VICTOR DEHAINE.

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- **SOLLICITER** le fond de concours auprès de la CCFL pour la réalisation des travaux de remplacement de deux aérothermes à la salle des fêtes Victor Dehaine ;
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

10. CESSION D'UNE PARCELLE APPARTENANT A LA SOCIETE IMWO – AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACTES NOTARIES.

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (15 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- **DONNER** son accord au CCAS sur le principe de la cession de la parcelle cadastrée ZE 4 au profit de la société IMWO pour une surface de 2 440 m² et un montant de 43 920 € afin aménager le futur lotissement d'habitations.

La séance est levée à 20h40.

Fait à Haverskerque, le 11/04/2022

**Mme Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE,**



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 08/04/2022

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/04/2022		Adopté à l'unanimité
1. FISCALITE 2022		Adopté à l'unanimité
2. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021		Adopté à l'unanimité
3. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021		Adopté à l'unanimité
4. AFFECTATION DES RESULTATS 2021		Adopté à l'unanimité
5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE 2022		Adopté à l'unanimité
6. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022.		Adopté à l'unanimité
7. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2022 ENTRE L'OMAF ET LA COMMUNE – AUTORISATION DE SIGNATURE.		Adopté à l'unanimité
8. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE 2022.		Adopté à l'unanimité
9. SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE-LYS – REMPLACEMENT DES AEROTHERMES DE LA SALLE VICTOR DEHAINE		Adopté à l'unanimité
10. CESSION D'UNE PARCELLE APPARTENANT A LA SOCIETE IMWO – AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACTES NOTARIES.		Adopté à l'unanimité